

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1893

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert et  
Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« au logement intermédiaires et en faveur »

les mots :

« en faveur du logement intermédiaire et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.